

N°8704

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi modifiée du 7 mars 1980 sur
l'organisation judiciaire**

* * *

RESUME

Le présent projet de loi vise à instaurer une chambre supplémentaire au sein de la Cour d'appel tout en créant cinq nouveaux postes de magistrat, à savoir un président de chambre, un premier conseiller ainsi qu'un conseiller à la Cour d'appel et un premier avocat général et un avocat général au niveau du Parquet général.